

L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Ce zonage permet d'étudier les disparités territoriales selon la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie.

Une aire d'attraction est composée :

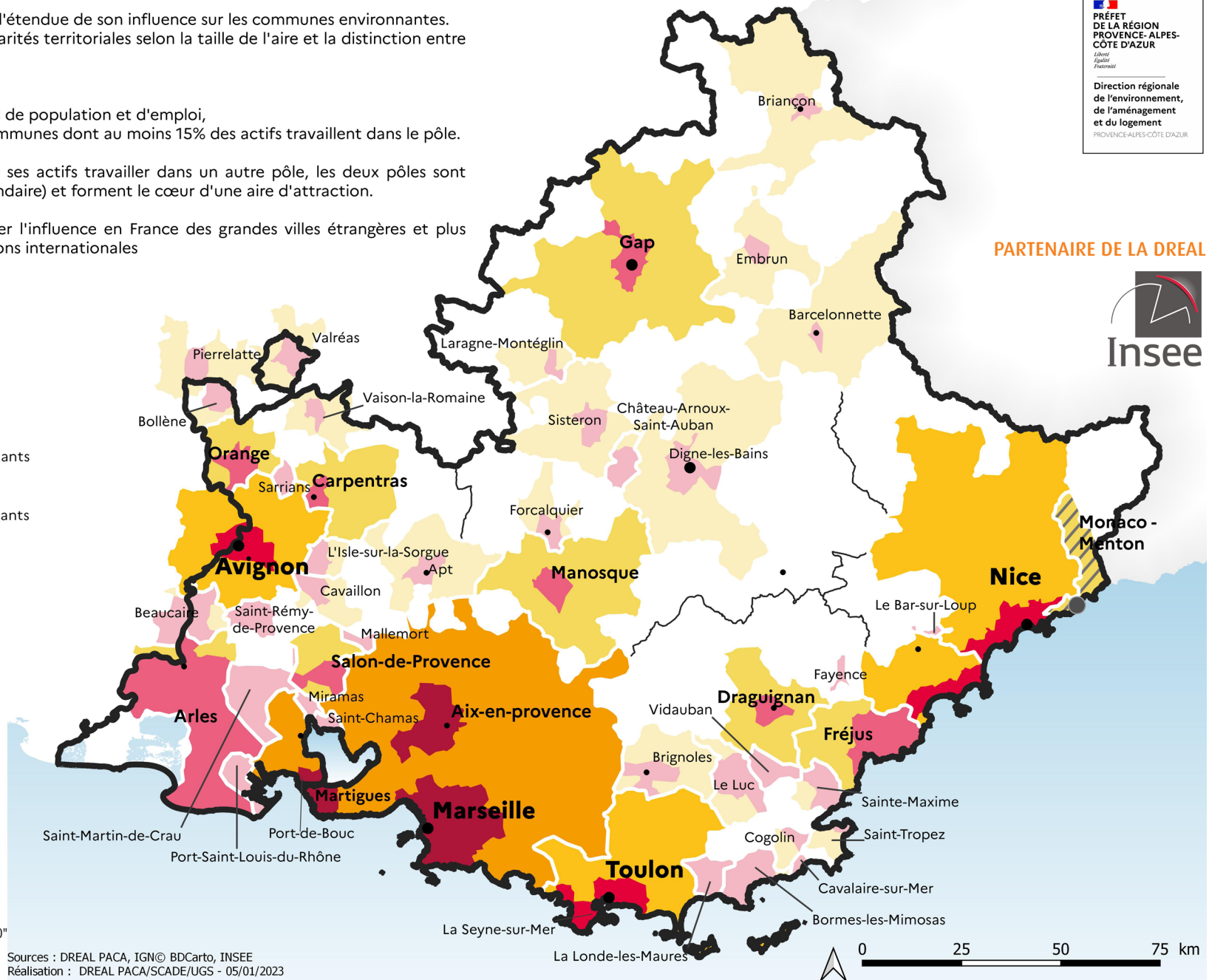
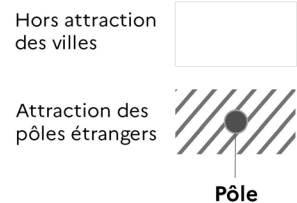
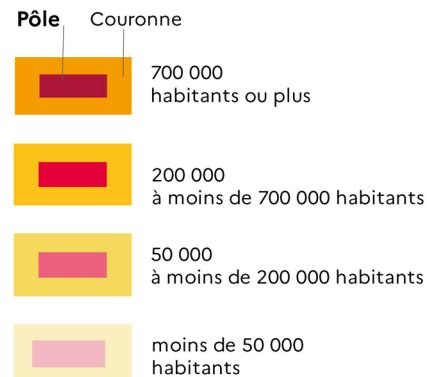
- d'un pôle, défini à partir de critères de population et d'emploi,
- d'une couronne, constituée des communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle.

Si un pôle envoie au moins 15% de ses actifs travailler dans un autre pôle, les deux pôles sont associés (pôle principal et pôle secondaire) et forment le cœur d'une aire d'attraction.

Ce zonage permet aussi de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères et plus largement de réaliser des comparaisons internationales



PARTENAIRE DE LA DREAL



POUR EN SAVOIR PLUS

- <https://www.insee.fr/>
 Rubrique "Définitions, méthodes et qualité"
 > "Géographie administrative et d'étude"
 > "Téléchargement" > "Zonages d'étude"
 > "Base des aires d'attraction des villes 2020"

Sources : DREAL PACA, IGN© BDCarto, INSEE
 Réalisation : DREAL PACA/SCADE/UGS - 05/01/2023